

# MAIRIE D'AVESSAC

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 21 avril 2016

---

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOUGOUIN Alain, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, GUYON Marie-Anne, POIDEVIN Catherine, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, DU PLESSIS Hubert, BERTHAUD Nadine, RICORDEL Florian, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizick, LE DEN Pierre, CHAUVIN Maryvonne, PAILLAUD Gaël, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice

Absents représentés : BILLON Marzhina par BERTHAUD Nadine, FAVREAU Christine par PAILLAUD Gaël, KIRION-ROLLAND Bernadette par BLAIN Marie-Thérèse

Absente excusée : POIDEVIN Catherine

Secrétaire de séance : RICORDEL Florian

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 21 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2016

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2016**

**Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal** en vertu des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales données à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 :

Néant

### **1 – DÉBAT du PROJET d'AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Madame CITTÉ CLAES procède à un rappel du déroulé de la procédure, du débat de ce soir jusqu'à l'approbation du PLU. Elle expose que, suite au débat du 30 mai 2013 sur le PADD, la commune a poursuivi son travail. Un deuxième débat a eu lieu en avril 2015 pour corriger à la marge le PADD. Mais depuis l'été 2015, divers éléments amènent à retoucher ponctuellement le PADD :

- plusieurs Lois ont modifié le Code de l'Urbanisme
- la commune a réalisé un inventaire du patrimoine pouvant changer de destination
- le nouveau PLH a été adopté fin 2015.

Sont ensuite présentées les propositions de modification du PADD (cartes et les textes) :

1. les secteurs de développement de l'urbanisation à vocation dominante d'habitat, sont les suivants :

- le site de la Communais, situé au cœur d'une zone habitée : ce site est d'environ 6ha26 soit environ 92 logements
- le Clos Berthelot, situé au nord du bourg : ce site est d'environ 1ha65 soit 37 logements
- le Saut du Chevreuil, situé en entrée Est du bourg : ce site est d'environ 0ha8 soit environ 15 logements
- le site de la Bergerie est retiré car il présente une trop grande capacité d'accueil.

2. Avessac a répertorié les bâtis de valeur patrimoniale afin d'autoriser les réhabilitations et le changement de destination des constructions existantes de qualité reconnue, (dès lors qu'il n'y a pas de gêne pour l'activité agricole). Ceci participe à préserver l'identité de ses hameaux et de ses maisons.
3. Avessac opte pour une production annuelle de 18 nouveaux logements par an pour les 12 ans à venir. Cet objectif permet à la commune de garder son identité tout en encourageant le parcours résidentiel. Il est en adéquation avec la capacité d'investissement de la commune en termes de création d'équipements et de services à la population.  
Au final, la population d'Avessac atteindrait environ 2855 à 2924 habitants à la fin de l'année 2027, soit 260 à 329 habitants supplémentaires.  
Pour atteindre ces objectifs, il faudra créer approximativement près de 220 logements.

Les élus sont d'accord avec ces changements, quelques corrections sont également demandées sur des tournures de phrases. Le tout est en stabiloté jaune sur le texte du PADD.

## **16 – QUESTIONS DIVERSES**